CENT VINGT-DEUXIÈME RAPPORT D'ÉTAPE

présenté à la

COMMISSSION MIXTE INTERNATIONALE (CMI)

par le

CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT (CICFSL)

pour la période du

27 MARS AU 23 SEPTEMBRE 2014

LE 23 SEPTEMBRE 2014

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE : Quelques membres et associés du Conseil à la chaussée en amont du barrage Moses-Saunders (photo prise par Brent Morton, le 23 septembre 2014)

RÉSUMÉ

STRATÉGIE DE RÉGULARISATION ET RÉSULTATS

Le Lac Ontario a reçu des apports inférieurs à la moyenne durant le mois de mars et des apports supérieurs à la moyenne par la suite, mais toujours à l'intérieur de la fourchette envisagée pour l'élaboration du Plan de régularisation 1958-D (Plan). Au début de la période visée par le présent rapport semestriel, les niveaux du lac Ontario étaient 18 cm (7 po) en-deçà de la moyenne; les niveaux ont rejoint la moyenne à la mi-avril et l'ont excédée pour le reste de la période visée, c'est-à-dire jusqu'au 23 septembre 2014. Les niveaux du lac Ontario ont atteint leur maximum plus tôt qu'à l'habitude, soit le 24 mai 2014, où on enregistrait 75,20 m (246,72 pi), soit 17 cm (6,7 po) en-deçà de la limite mensuelle du critère « h ». Les niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent ont donc été conformes aux critères énoncés dans l'ordonnance d'approbation révisée de 1956 de la Commission mixte internationale (la « Commission »).

La stratégie du Conseil International de Contrôle du Fleuve Saint-Laurent (le « Conseil ») à la fin mars cette année était de maintenir dans la mesure du possible les débits du lac Ontario aux débits prescrits par le Plan eu égard à la nécessité de restituer la légère quantité d'eau qui avait été diminuée dans le lac. Le 27 mars 2014, le niveau réel se situait à 3 mm (0,12 po) en-dessous du niveau qui aurait prévalu si les débits prévus par le Plan avaient été suivis auparavant. Le Conseil a modifié le rythme auquel l'eau était relâchée afin de prendre en compte les glaces, les débits de la rivière des Outaouais et les niveaux d'eau dans la région de Montréal et en aval, et afin de prévenir des niveaux anormalement élevés sur le lac St. Lawrence. Pendant la crue de la rivière des Outaouais, les niveaux quotidiens au lac Saint-Louis et à Pointe-Claire ont brièvement dépassé la cote d'alerte à cinq reprises sans jamais atteindre le niveau d'inondation. La quantité maximale d'eau accumulée en réserve dans le lac Ontario pendant les opérations de contrôle de la crue en aval a atteint 3,9 cm (1,5 po) le 7 mai 2014. L'eau excédentaire ayant été relâchée par faibles quantités, le Conseil est revenu aux débits prescrits par le plan de régularisation, le 2 août 2014. Les débits ont été majorés pendant 24 heures au début du mois de juillet pour permettre à un navire d'entrer au Port de Montréal.

Le 23 septembre 2014, le niveau du lac Ontario dépassait la moyenne de 2 cm (0,8 po). Ce niveau excédait de 0,1 cm (0,04 po) ceux qui auraient existé si les débits avaient été ceux prescrits par le Plan 1958-D.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil s'est réuni deux fois en personne durant la période visée (du 27 mars au 23 septembre 2014) afin de s'occuper des affaires courantes, d'évaluer les conditions et de mettre en œuvre sa stratégie à l'égard des débits. Les représentants de la régularisation ont continué de fournir au Conseil de l'information hebdomadaire sur les conditions du système, des évaluations mensuelles sur les conditions et les prévisions hydrologiques, ainsi que des analyses des risques. Le Conseil s'est penché sur cette information à tous les mois par courriel, puisque des discussions plus poussées visant la mise en œuvre ou la révision de la stratégie de régularisation ne se sont pas avéré nécessaires. Le Groupe consultatif sur les opérations a tenu des téléconférences hebdomadaires comme à l'accoutumée pour conseiller les représentants de la régularisation sur les exigences et les contraintes opérationnelles. Le Comité de limnimétrie a tenu une réunion afin d'être mis à jour sur le plan de travail des compagnies de production d'hydroélectricité concernant les équipements limnimétriques et afin de discuter des recommandations suite à ses récentes vérifications et inspections. Les trois conseils des Grands Lacs ont écrit une lettre datée du 24 avril 2014 demandant à la Commission d'appuyer la création d'un Comité de la gestion

adaptative. Ils ont reçu la réponse le 19 septembre 2014, juste à temps pour pouvoir en discuter lors de la réunion du Conseil, le 23 septembre. La Commission a nommé M. Marc Hudon et M. Robert Campany au Conseil le 2 juin 2014, suite au départ des membres de longue date MM. Peter Yeomans et Ted Hullar. Après de nombreuses années de service, M. John Kangas a pris sa retraite comme secrétaire du Conseil, section États-Unis. Il a été remplacé par M. Kyle McCune. Aussi, un nouveau représentant des États-Unis à la régularisation et un nouveau membre du Groupe consultatif sur les opérations ont été nommés pendant la période visée par le présent rapport.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Une téléconférence/webinaire s'est tenue le 16 septembre 2014. Le Conseil avait au préalable affiché les documents qu'il présenterait sur sa page Web pour que le public puisse y avoir accès. Le Comité conjoint de communications du Conseil et de la Commission continue de fournir de l'aide et des conseils sur une diversité de questions et l'arrivée de deux nouveaux membres cet été. Environnement Canada et le « U.S. Army Corps of Engineers » ont fourni du personnel additionnel afin de soutenir les efforts de communications du Conseil. Les membres et le personnel du Conseil ont eu à répondre à un certain nombre de requêtes et de demandes d'information du public. Le Conseil continue à rendre ses communications plus efficaces grâce à l'utilisation de Facebook.

En annexe, le lecteur trouvera les renseignements généraux que l'on a repris dans les rapports d'étape semestriels que le Conseil a présentés à la Commission avant 2010. Ainsi, ce rapport pourra porter sur les questions et les conditions spécifiques de la période visée, et le lecteur intéressé pourra se référer à l'annexe pour consulter ces renseignements. L'annexe se trouve sous pli séparé.

TABLE DES MATIÈRES

Contents

1 CONDITIONS HYDROLOGIQUES 1
1.1 Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin 1
1.2 Précipitations 1
1.3 Apports du Lac Érié 1
1.4 Lac Ontario – Apports nets totaux 1
1.5 Bassin de la rivière des Outaouais 1
2 RÉGULARISATION DES DÉBITS ET DES NIVEAUX D'EAU 2
2.1 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures connexes 2
2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D 2
2.3 Exploitation du barrage Iroquois 2
2.4 Résultats de la régularisation 2
2.4.1 En amont 2
2.4.2 En aval 3
3 ACTIVITÉS DU CONSEIL 3
3.1 Réunions et téléconférences 3
3.2 Assemblées publiques et commentaires recueillis 4
3.3 Modifications dans la composition du Conseil et des comités 4
4 RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS 5
5 COMITÉ DE GESTION ADAPTATIVE 6
6 COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE 6
6.1 Aperçu 6
6.2 Inspection du réseau de limnimètres 6
6.3 Rivière Raisin 7
6.4 Jauge des débits – prise de données sur le terrain 7
7 LE POINT SUR LES VANNES À GLACE 7
8 MODERNISATION DES TURBINES 7
9 RAPPORT SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT 7
10 OPÉRATIONS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE DE POINTE 7
11 INSTALLATION D'ESTACADES À GLACE 7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Apports moyens mensuels au lac Ontario ……...……..10
Tableau 2. Données provisoires sur les précipitations reçues dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario……..……...…10
Tableau 3. Apports totaux moyens et enregistrés sur six mois (de mars à août) ……...……..…… 11
Tableau 4. Résumé des écarts par rapport aux débits prévus par le Plan de régularisation 1958-D..….. 12
Tableau 5. Niveaux et débits du lac Ontario enregistrés et pré-projet.……...…….…… 14
Tableau 6. Participation aux réunions et téléconférences……..…….. 15

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Apports mensuels nets du bassin au lac Ontario..……..……...……..….. 16
Figure 2. Apports mensuels totaux nets au lac Ontario……..…….…… 16
Figure 3. Débits quotidiens de la rivière des Outaouais à Carillon ...…..……....17
Figure 4. Débits quotidiens du lac Ontario en 2014 (m^3/s) …….……..……..…..... 17
Figure 5. Niveaux d'eau du lac Ontario par rapport aux années précédentes ...…….……..18
Figure 6. Niveaux Lac Ontario en 2014....…….…..……...…….....18
Figure 7. Niveaux quotidiens du lac Saint-Louis à Pointe-Claire ….…….....……..…...……..19
Figure 8. Niveaux quotidiens à la jetée #1 du port de Montréal ….....…..……..……..….....19

1 CONDITIONS HYDROLOGIQUES

1.1 Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin

L'apport net du bassin (ANB) au lac Ontario (voir l'annexe pour la définition) était inférieur à la moyenne en mars, a atteint un niveau élevé sans précédent en avril, et est demeuré supérieur à la moyenne en mai, juin, juillet et août. Les valeurs mensuelles de l'apport net du bassin de mars à septembre et pour la totalité de la période de six mois visée sont présentées au tableau 1. Au cours de cette période de six mois, les apports ont été supérieurs à la normale et ont été dépassés 6 % du temps. La figure 1 illustre la moyenne mensuelle à long terme de l'apport net du bassin pour la période entre 1900 et 2013 et les apports enregistrés pour le moment en 2014. À des fins de comparaison, on retrouve aussi l'apport mensuel net du bassin pour 2012 et 2013. Les barres horizontales au-dessus et en-dessous des courbes sur le graphique représentent les valeurs minimales et maximales.

1.2 Précipitations

Les quantités mensuelles de précipitations pour le bassin du lac Ontario et le bassin des Grands Lacs, ainsi que la moyenne pour la période de six mois visée, sont présentées au tableau 2. La quantité de précipitations dans le bassin du lac Ontario était inférieure à la moyenne en mars, mais a dépassé la moyenne en avril, mai, juin, juillet et août. La quantité totale de précipitations reçue dans ce bassin au cours de la période de six mois visée a été de 538 mm (21,2 po), ce qui est bien au-dessus de la moyenne et a uniquement été dépassé 12 % du temps. La quantité totale de précipitations reçue dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs au cours de la période de six mois a été de 480 mm (18,9 po), ce qui est aussi supérieur à la moyenne et a été dépassé 18 % du temps.

1.3 Apports du Lac Érié

Les apports au lac Ontario en provenance du lac Érié au cours de la période visée sont présentés au tableau 1. Le niveau du lac Érié était inférieur à la moyenne à la fin mars pour augmenter et dépasser la moyenne au début du mois de mai; les débits vers le lac Ontario sont restés autour de la moyenne jusqu'au mois d'août. Il faudrait s'attendre à ce que les débits pour la période de six mois soient dépassés 44 % du temps.

1.4 Lac Ontario – Apports nets totaux

Les apports nets totaux mensuels (voir l'annexe pour la définition) au lac Ontario sont présentés au tableau 1 et sont illustrés graphiquement à la figure 2. Les apports nets totaux sur six mois des dix dernières années sont présentés au tableau 3 à des fins de comparaison. Les apports nets totaux mensuels étaient inférieurs à la moyenne en mars et supérieurs à la moyenne en avril, mai, juin, juillet et août. Dans l'ensemble, les apports totaux correspondaient à 108 % de la moyenne durant la période visée, valeur qui a été dépassée 24 % du temps.

1.5 Bassin de la rivière des Outaouais

La figure 3 illustre le débit de la rivière des Outaouais, dont les valeurs sont passées de bien inférieures à la moyenne à la fin mars à largement supérieures à la moyenne à la fin avril, avant de retomber à la moyenne à la mi-juin, finissant la période visée légèrement au-dessus de la moyenne. Durant la période de crue de la rivière des Outaouais, qui s'est prolongée du début avril à la fin mai, le débit sortant du lac Ontario a été fréquemment diminué pour empêcher des niveaux excessivement élevés dans le lac Saint-Louis, mais il a été conservé le plus haut possible pour réduire également les niveaux d'eau élevés au lac Saint-Laurent et limiter l'excès d'eau dans le lac Ontario.

2 RÉGULARISATION DES DÉBITS ET DES NIVEAUX D'EAU

2.1 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures connexes

Afin d'être en mesure de réagir aux conditions changeantes et aux besoins des parties intéressées dans les bassins du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, le Conseil a fait le point tout au cours de l'année, notamment lors de deux réunions et aussi par le biais de nombreux échanges par courriel, et a élaboré des stratégies quant aux débits à l'aide des rapports mensuels préparés par les représentants de régularisation, lesquels examinaient les conditions existantes. Les stratégies pour la période visée par le présent rapport, ainsi que leurs justifications, se trouvent sur la page Web du Conseil, à l'adresse http://www.ijc.org/fr_/islrbc/News_Releases. La figure 4 illustre les débits du lac Ontario pour 2014 jusqu'au 23 septembre par opposition à la moyenne à long terme des débits, les débits pré projet et les débits prescrits par le Plan. En résumé, la stratégie du Conseil au début de la période visée fut de fixer des débits légèrement inférieurs à ceux prescrits par le Plan de régularisation pour rétablir le niveau et répondre aux besoins essentiels, tels la formation des glaces, les besoins de transport maritime et la crue printanière de la rivière des Outaouais. Après avoir accumulé une faible quantité d'eau pendant la crue de la rivière des Outaouais, le Conseil a libéré l'eau progressivement jusqu'à rétablir le niveau des lacs à celui qui aurait prévalu si les débits prescrits par le Plan avaient été suivis de manière continue.

2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D

Le tableau 4 résume les écarts permis par le Conseil pendant la période visée. Le 27 mars 2014, le niveau du lac Ontario se trouvait à 3 mm (0,12 po) en-dessous du niveau prescrit par le Plan 1958-D. Lors de sa réunion de mars, le Conseil a décidé de suivre le Plan et de restituer l'eau dans le lac Ontario dès que possible, sous réserve des rajustements qui pourraient être requis pour pallier à des besoins cruciaux. Des débits moindres que ceux prescrits par le Plan ont été adoptés à compter du 27 mars; néanmoins, une fois que le niveau du lac a été restitué, de nouvelles restrictions pour les besoins de gestion des glaces ont augmenté le niveau du lac au-delà des niveaux prescrits par le Plan. Les débits ont ensuite continué à dépasser modestement ceux prévus dans le Plan pour relâcher l'eau accumulée en réserve dans le lac Ontario jusqu'en avril, quand la crue de la rivière des Outaouais a commencé et le débit a été diminué pour empêcher des inondations au lac Saint-Louis. Les mesures prises par le Conseil se sont traduites par 3,9 cm (1,5 po) d'eau additionnelle dans le lac Ontario. Le 8 juillet, les débits ont de nouveau été augmentés pendant 24 heures afin de venir en aide à un navire arrivant au Port de Montréal. Pour le 2 août 2014, les débits étaient retournés à la moyenne hebdomadaire prescrite par le Plan. Lors de sa réunion du 23 septembre, le Conseil a décidé de suivre le Plan 1958-D, sauf pour pallier à des besoins cruciaux. Il prévoyait notamment aider à retirer les bateaux du lac St. Lawrence en réduisant temporairement les débits pour augmenter les niveaux du lac le samedi 4 octobre 2014.

2.3 Exploitation du barrage Iroquois

Les vannes au barrage Iroquois ont été temporairement abaissées le 16 avril 2014 pour aider à diminuer les niveaux d'eau du lac St. Lawrence. Elles ont été entièrement hissées hors de l'eau dès le lendemain, 17 avril. Une opération amorcée dans la matinée du 2 mai 2014 a rapidement été annulée en raison d'une augmentation du débit plus tard cette journée-là et les vannes ont de nouveau été hissées entièrement hors de l'eau.

2.4 Résultats de la régularisation

2.4.1 En amont

Lac Ontario

Les effets du Plan de régularisation 1958-D et des stratégies du Conseil quant aux débits du lac Ontario sont illustrés à la figure 5. À des fins de comparaison, la figure illustre les débits quotidiens pour les années

2012, 2013 et 2014 - jusqu'au 23 septembre, qui marque la fin de la période visée. Au début de de la période visée, les niveaux étaient inférieurs à la moyenne, mais ont rapidement dépassé la moyenne en avril, atteignant dès la fin mai 2014, et donc sur le tôt, un niveau maximal de 75,20 m (246,72 pi). Au terme de la période visée, le niveau était de 74,72 m (245,14 pi), soit environ 2 cm (0,8 po) au-dessus de la moyenne à long terme.

Afin de pouvoir déterminer les effets de la régularisation sur les niveaux et les débits, le Conseil fournit à la Commission une comparaison entre les niveaux et débits mensuels véritables du lac Ontario et ceux qui auraient prévalu dans les conditions pré projet (c'est-à-dire, sans régularisation). Un résumé de cette comparaison pour la période visée (du 27 mars au 23 septembre 2014) se trouve au tableau 5. On note que les niveaux du lac Ontario étaient de 24 à 29 cm (de 9,44 à 11,4 po) inférieurs à ceux qui auraient prévalu en l'absence de régularisation. La figure 6 montre quant à elle une comparaison de niveaux quotidiens, la moyenne à long terme et les niveaux hebdomadaires enregistrés dans le cadre du Plan 1958-D.

Lac St. Lawrence

Au début de la période visée, les niveaux d'eau du lac St. Lawrence étaient inférieurs à la moyenne en raison de glaces très denses, fluctuant par la suite autour de la moyenne à long terme en avril, mai et début juin, pour tomber ensuite en-dessous de la moyenne. Les niveaux sont demeurés bien en-dessous de la moyenne en juillet et en août, ce qui était primordialement attribuable aux débits élevés du lac. Au 23 septembre 2014, le niveau d'eau se situait à 72,96 m (239,37 pi), soit 21 cm (8,3 po) en-dessous de la moyenne à long terme.

2.4.2 En aval

Lac Saint-François

Au début de la période visée, les niveaux quotidiens à Summerstown, sur le lac Saint-François, étaient près de la moyenne jusqu'à la mi-juin, lorsque les niveaux ont dépassé la moyenne. Les niveaux quotidiens moyens ont été au-dessus de la cote basse d'alerte de la Voie Maritime pendant toute la période visée.

Lac Saint-Louis

Après avoir atteint les niveaux d'alerte à cinq reprises en avril et en mai, les niveaux d'eau quotidiens du lac Saint-Louis sont demeurés au-dessus de la moyenne (basé sur la période de 1960 à 2013) jusqu'au 23 septembre 2014. Tel qu'illustré à la figure 7, les niveaux du lac Saint-Louis ont été au-dessus de la cote d'alerte de la Voie Maritime de 20,6 m (67,6 pi) pendant toute la période visée.

Port de Montréal

Les niveaux quotidiens au Port ont atteint leur maximum le 17 avril à 8,28 m (27,2 pi), soit 77 cm (2,5 pi) de plus que la moyenne à long terme (de 1967 à 2013). Les niveaux d'eau ont chuté graduellement, à l'exception de quelques brèves hausses en raison des précipitations. Tombant sous la moyenne en juillet. Les niveaux d'eau sont demeurés supérieurs au zéro des cartes pendant toute la période visée. La figure 8 illustre les niveaux d'eau quotidiens au Port.

3 ACTIVITÉS DU CONSEIL

3.1 Réunions et téléconférences

Le Conseil a continué de surveiller les opérations de la centrale hydroélectrique dans le tronçon international du fleuve Saint-Laurent. Le Conseil, principalement par l'entremise des bureaux des représentants de la régularisation, a surveillé les conditions dans l'ensemble du système lac Ontario-fleuve Saint-Laurent. Les

représentants de la régularisation ont fourni au Conseil des données hebdomadaires sur la régularisation, des études mensuelles sur les conditions hydrologiques ainsi que des analyses ponctuelles des risques réalisées à partir des aperçus des niveaux d'eau, et ont avisé le Conseil à propos des stratégies de régularisation possibles et de leurs effets potentiels sur les niveaux d'eau et pour les parties intéressées dans l'ensemble du système. Le Groupe consultatif sur les opérations du Conseil a tenu des téléconférences hebdomadaires afin de faire le point et conseiller les représentants de la régularisation sur les exigences et les contraintes opérationnelles hebdomadaires. Le Comité de limnimétrie a continué de surveiller les compagnies de production d'hydroélectricité quant aux activités et à l'entretien du réseau des limnimètres, nécessaire aux activités du Conseil, de tenir des téléconférences et de faire rapport annuellement.

Le Conseil a continué à évaluer les conditions dans le bassin et à exécuter ou ajuster sa stratégie de régularisation en conséquence. Le Conseil s'est penché sur cette information à tous les mois par courriel, puisque des discussions plus poussées visant la mise en œuvre ou la révision de la stratégie de régularisation n'étaient pas nécessaires. Pendant la période visée, c'est-à-dire, du 27 mars au 23 septembre 2014, le Conseil s'est réuni le 29 avril à Washington (District de Columbia), et le 23 septembre à Cornwall (Ontario). Le tableau 6 présente la liste des membres du Conseil ayant assisté à ces réunions.

3.2 Assemblées publiques et commentaires recueillis

Le Conseil a tenu une téléconférence publique/webinaire dans la soirée du 16 septembre 2014 pour permettre au public de s'exprimer directement. À cet effet, le Conseil a fourni un accès par numéro de téléphone sans frais, en français et en anglais (avec traduction simultanée), ainsi qu'un accès à distance par webinaire, et avait affiché son diaporama en ligne au préalable sur sa page Web. De 3 à 9 personnes ont participé au webinaire ou utilisé la ligne téléphonique. S'il est une inquiétude à relever, c'est celle concernant la mise à jour d'un nouveau plan de régularisation.

Le Conseil tiendra sa prochaine téléconférence publique dans la soirée du 17 mars 2015 pour donner une nouvelle occasion au public d'interagir avec le Conseil en personne.

Le Conseil a poursuivi ses efforts pour améliorer son dialogue avec le public par le biais de son Comité des communications et des communiqués de presse, ainsi que par les efforts de membres du Conseil de participer à d'autres réunions.

Pendant la période visée, le Comité des communications, des membres du Conseil, les secrétaires et les représentants de la régularisation ont participé activement aux activités de sensibilisation, à l'échange d'information et aux communications avec les parties prenantes dans l'ensemble du système lac Ontario-fleuve Saint-Laurent. Le personnel et les membres du Conseil ont répondu à un certain nombre de requêtes et demandes d'entrevues de la part des médias et du public au sujet des niveaux d'eau et de l'efficacité des stratégies du Conseil. Des messages sont affichés de façon hebdomadaire, en français et en anglais, sur les pages Facebook du Conseil. Quelque 150 commentaires sont échangés en moyenne chaque semaine, et on dénote moins d'intérêt lorsque les niveaux d'eau rôdent autour de la moyenne.

3.3 Modifications dans la composition du Conseil et des comités

Comme la présidente de la section États-Unis, b gén M. Burcham, est passée à occuper un nouveau poste le 30 mai 2014 et que le col. R. Peterson a pris sa retraite le 3 juillet, Mme D. Lee est devenue présidente suppléante pour la Section États-Unis le 3 juillet 2014 à titre intérimaire, en attendant la nomination du b gén. R. Kaiser comme président pour la Section États-Unis, le 26 septembre 2014. Après de nombreuses années de service, les mandats de MM. J. Bernier, T. Hullar (Ph. D.) et P. Yeomans n'ont pas été renouvelés. Le 2 juin, M. R. Campany a été nommé à la Section des États-Unis et M. M. Hudon à la Section canadienne.

Il reste toujours un poste vacant à la Section canadienne et un poste s'est également libéré dans la Section États-Unis du Conseil.

Après 20 ans de service dévoué, M. J. Kangas a quitté son poste de secrétaire de la Section des États-Unis en avril et il a été remplacé par M. K. McCune. Au mois de juin, le lcol Jansen a remplacé le lcol Beaudoin à titre de représentant de la régularisation pour les États-Unis.

Le 10 juillet 2014, M. A. Boulais a remplacé M. B. Whitcomb de la NYPA comme membre du Groupe consultatif sur les opérations et du Comité de limnimétrie.

4 RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le Conseil a continué de travailler avec la Commission mixte internationale par l'intermédiaire du Comité des communications afin de trouver des moyens d'améliorer les communications avec le public. Deux membres du Conseil, M. Frank Sciremammano, PhD, des États-Unis et M. Marc Hudon du Canada, se sont joints au Comité des communications pour remplacer les membres sortants, M. Ted Hullar, PhD, et M. Peter Yeomans, respectivement. Le Conseil a reçu de l'aide d'Environnement Canada et du U.S. Army Corps of Engineers.

Voici quelques-unes des activités de communication réalisées au cours de la période visée :

- Rédaction de communiqués de presse : le Conseil émet des communiqués de presse après chaque décision du Conseil en matière de régularisation afin d'informer le public des conditions récentes des niveaux d'eau et des stratégies de régularisation;
- Gestion des numéros 1-800 du Conseil : le Conseil a continué d'offrir chaque semaine des mises à jour sur les débits et les niveaux d'eau (aux États-Unis, le numéro est 1-800-833-6390; au Canada, les numéros sont 1-800-215-8794 (en anglais) et 1-800-215-9173 (en français));
- Gestion de la page Web améliorée du Conseil http://www.ijc.org/fr_/islrbc/home, qui contient notamment :
    - des images sur la page d'accueil représentant des parties prenantes du système lac Ontario-fleuve Saint-Laurent;
    - des mises à jour hebdomadaires sur les niveaux d'eau et les débits;
    - des renseignements généraux sur le Conseil, ses activités et sa structure;
    - des annonces à propos des stratégies du Conseil quant aux débits et les communiqués de presse afférents;
    - une foire aux questions;
    - les rapports d'étape semestriels du Conseil, les comptes rendus des réunions du Conseil, les résumés des téléconférences et les mises à jour des données;
    - la date de la prochaine téléconférence publique du Conseil.
- Gestion hebdomadaire des pages Facebook en langue française (www.Facebook.com/CICFSL) et langue anglaise (www.Facebook.com/ISLRBC) du Conseil, et interaction fréquente avec le public au moyen de Facebook.

  Les représentants de la régularisation du Conseil ont envoyé des mises à jour hebdomadaires sur la régularisation du lac Ontario et sur les conditions des niveaux d'eau et débits grâce à plus de 300 personnes inscrites à la liste de diffusion par courriel. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire à ce service, qui est offert à titre gracieux.

5 COMITÉ DE GESTION ADAPTATIVE

Dans une lettre conjointe datée du 24 avril 2014, les trois Conseils de contrôle des Grands lacs ont proposé à la Commission la création d'un comité de gestion adaptative constitué d'experts techniques. Ils y sollicitaient le concours et l'appui de la Commission en vue d'adopter des méthodes de gestion adaptative dans le cadre des activités courantes d'examen et d'évaluation des plans de régularisation, ainsi que pour la mise en œuvre des constatations scientifiques d'études effectuées par le passé. Les Conseils souhaitent évaluer l'efficacité du plan de régularisation de manière suivie au fil du temps en fonction de toute une gamme d'indicateurs environnementaux et économiques. Ils voient des avantages à tirer de ces activités proposées et désirent établir le comité de gestion adaptative dès que viable. Ils se chargeront de définir les priorités, les attributions et la composition de ce comité. Le financement à part entière n'a pas encore été confirmé et les fonds sont limités pour le moment aux ressources existantes. Les Conseils ont demandé à la Commission d'aider à cerner et à saisir de nouvelles possibilités de financement. Dans sa lettre de réponse datée du 19 septembre 2014, la Commission leur accordait son soutien en plus de fournir une directive sous forme d'ébauche. Le Conseil a exprimé sa satisfaction vis-à-vis de la réponse de la Commission lors de sa réunion du 23 septembre à Cornwall, et continue à aller de l'avant pour l'établissement de la structure et des objectifs du comité de gestion adaptative.

6 COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent surveille le programme d'entretien du réseau des limnimètres mis en place par les compagnies de production d'hydroélectricité; ces limnimètres sont nécessaires au Conseil pour la surveillance des niveaux d'eau et débits.

6.1 Aperçu

Le Comité de limnimétrie du Conseil s'assure de l'exactitude des données afférentes aux débits et aux niveaux d'eau. Cela comprend l'inspection annuelle des méthodes de calcul à chacune des huit structures permettant la régularisation des débits et des 15 limnimètres utilisés par le Conseil pour surveiller l'état du fleuve. Cette inspection a eu lieu cette année du 9 au 17 juin. La vérification du traitement des données des compagnies de production d'hydroélectricité relève aussi du Comité. L'équipe d'inspection prépare un rapport annuel au Comité de limnimétrie. L'exploitation et l'entretien des limnimètres relèvent des compagnies de production d'hydroélectricité et du Service hydrographique du Canada. Le Comité de limnimétrie a tenu une téléconférence le 22 juillet afin de discuter des constats et des recommandations à la suite de ses récentes vérifications et inspections et afin de se mettre au courant des progrès et du plan de travail des compagnies de production d'hydroélectricité pour donner suite à ces recommandations. Le Comité a convoqué une réunion pour le 25 septembre afin de discuter des normes et lignes directrices pour la limnimétrie proposées pour le fleuve Saint-Laurent. Une fois rédigé, le document sur les lignes directrices sera soumis au Conseil pour examen et approbation.

6.2 Inspection du réseau de limnimètres

Le Comité de limnimétrie se charge de l'inspection annuelle du réseau des limnimètres et fait rapport au Conseil des résultats de son inspection. La préparation du 77e (2013) rapport est en cours. Le Comité de limnimétrie a effectué son inspection annuelle du réseau des limnimètres en juin 2014. Dans l'ensemble, le Comité a trouvé que le réseau était bien entretenu, malgré plusieurs problèmes et de nombreuses préoccupations antérieurement signalées où le suivi faisait défaut. La plupart des problèmes cernés par l'équipe chargée de l'inspection en 2014 ont déjà été réglés, mais d'autres questions soulevées lors d'inspections antérieures demeurent en suspens. Au mois d'août, le Comité de limnimétrie a présenté au Conseil une mise à jour sur les mesures de suivi pour mettre en relief les mesures demeurées en suspens, la priorité que revêt chacune de ces mesures et l'échéancier prévu pour leur mise en place.

6.3 Rivière Raisin

La dérivation de la rivière Raisin a été utilisée du 8 juillet au 21 août. Les débits dérivés ont varié de 0 à 0,1 m^3/s (4 pi^3/s).

6.4 Jauge des débits – prise de données sur le terrain

En août 2013, immédiatement en aval du barrage hydroélectrique Moses-Saunders, les débits dans le fleuve Saint-Laurent ont été jaugés à l'aide de la technologie à profileur de courant à effet Doppler (ADCP). Ces mesures ont été prises pour le compte du Comité binational de coordination des données hydrauliques et hydrologiques de base sur les Grands Lacs, par du personnel des Relevés hydrologiques du Canada d'Environnement Canada et du personnel du district de Detroit du U.S. Army Corps of Engineers. La jauge des débits visait à mesurer le débit total du fleuve Saint-Laurent immédiatement en aval du barrage Moses-Saunders afin de le comparer au débit total à travers les turbines estimé par les compagnies de production d'hydroélectricité. Le post-traitement des données ADCP s'est achevé et un rapport final a été fourni le 26 mai 2014. Les résultats montrent tendance générale de nature très mineure à signaler des débits légèrement inférieurs, ce qui peut vraisemblablement s'inscrire dans la marge d'incertitude ou d'erreur. De nouveaux essais ont été recommandés, particulièrement pendant les moments de pointe, lors de la transition de la matinée et de la soirée.

7 LE POINT SUR LES VANNES À GLACE

Après que la Commission ait demandé au Conseil en juillet 2011 d'examiner une demande de la New York Power Authority (NYPA) et de Ontario Power Generation (OPG) pour la mise hors service de six vannes à glace au barrage électrique Moses-Saunders, dans une lettre à la Commission datée du 15 septembre 2011, le Conseil a recommandé que cette demande soit approuvée. Les travaux de mise hors service n'ont pas encore été entamés. Le Conseil ne fournira plus de mises à jour à ce sujet, sous réserve de demandes ultérieures de la Commission.

8 MODERNISATION DES TURBINES

Tous les groupes de la NYPA ont été mis à niveau en 2012 et mis à l'essai vers le milieu de 2014. Les compagnies de production d'hydroélectricité sont en train d'analyser les données et une fois que l'analyse aura conclu, de nouveaux tableaux seront produits et présentés au Conseil pour examen et approbation.

9 RAPPORT SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

La saison de navigation pour le tronçon Montréal-lac Ontario de la Voie Maritime a officiellement débuté le 31 mars 2014 et le premier navire, le Charlotte Theresa, a traversé l'écluse Saint-Lambert à 8 h 30. 12:41.

10 OPÉRATIONS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE DE POINTE

Dans une lettre datée du 13 octobre 1983, la Commission mixte internationale a autorisé Ontario Power Generation (OPG) et la New York Power Authority (NYPA) à poursuivre leurs opérations de production de pointe aux installations hydroélectriques sur le Saint-Laurent. Les conditions s'appliquant à ces opérations sont spécifiées dans l'addendum n° 3 des guides opérationnels pour le Plan 1958-D. Le 28 novembre 2011, la CMI a renouvelé l'approbation pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 novembre 2016. Des débits de pointe journalière ont été permis tout au cours de la période visée. Aucune réserve de régularisation n'a été effectuée.

11 INSTALLATION D'ESTACADES À GLACE

Les Corporations de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL et la SLSDC) ont rencontré les sociétés hydroélectriques OPG et la NYPA pour discuter de certains problèmes rencontrés lors de la fermeture des estacades alors que de la glace était encore présente dans le fleuve. Elles ont mis la

Commission au courant de la situation par écrit le 26 août, et de vive voix lors de la réunion du 23 Septembre 2014. Ces entités ont convenu de réunir un groupe de gestionnaires pour communiquer chaque année pendant la période de fermeture de la Voie maritime pour discuter de renseignements sur les mouvements des navires, les prévisions météorologiques, le calendrier d'installation des estacades et des actifs disponibles dans le système. Ce groupe commencera à se réunir sur une base régulière avant que les corporations de gestion de la Voie maritime annoncent leur date de fermeture, et la fréquence des réunions dépendra essentiellement des conditions climatiques.

La CGVMSL et la SLSDC ont présenté une demande de services de brise-glace pour la Voie maritime en août 2014 pour l'ouverture de la saison de navigation 2015. Avant de présenter la demande, la CGVMSL avait rencontré la Garde côtière canadienne et discuté de la nécessité d'aider les sociétés hydroélectriques pour l'installation des estacades à la fermeture de la Voie maritime et de la manière de solliciter cette aide.

On a avancé que la Commission pourrait apporter un soutien politique au besoin en insistant auprès de la ministre des Pêches et des Océans sur l'importance d'installer des estacades à glace lors de la fermeture de la Voie maritime pour produire une couverture de glace sur le fleuve Saint-Laurent sans restreindre le débit du lac Ontario. Pour y parvenir, il y aura des années où l'aide de la Garde côtière canadienne pour briser la glace autour des barrages pourrait s'avérer nécessaire.

Le tout respectueusement soumis,

MEMBRES POUR LES ÉTATS-UNIS
STATES

_____
Bgén KAISER, PRÉSIDENT

_____
T. BROWN

_____
R. CAMPANY

_____
F. SCIREMAMMANO

MEMBRES POUR LE CANADA

_____
P. MOREL, PRÉSIDENT

_____
P. CLAVET

_____
J. FRAIN

_____
M. HUDON

Tableau 1
APPORTS MOYENS MENSUELS AU LAC ONTARIO

2014	Débit entrant en provenance du lac Érié				Apports nets du bassin			Apports totaux			
	m^3/s	Kpi^3/s	Prob. de dép.[1]	% MLT [1]	m^3/s	Kpi^3/s	Prob. de dép. [1]	m^3/s	Kpi^3/s	Prob. de dép. [1]	% MLT [1]
Mars	5 690	201	50	99	1 220	43	88	6 910	244	77	88
Avril	6 110	216	42	102	4 510	159	<1	10 620	375	4	123
Mai	6 350	224	45	101	2 440	86	13	8 790	310	24	111
Juin	6 230	220	52	99	1 620	57	16	7 850	277	31	106
Juillet	6 360	225	39	103	1 070	38	14	7 430	262	23	109
Août	6 260	221	38	103	730	26	7	6 990	247	16	112

[1] Basé sur la période d'enregistrement 1900-2013

Tableau 2 Données provisoires sur les précipitations reçues dans les bassins des Grands lacs et du lac Ontario

	Bassin des Grands lacs			Bassin du lac Ontario		
	mm (pouces)[1]	% MLT [2]	Prob. de dép.[3]	mm (pouces)[1]	% MLT [2]	Prob.de dép.[3]
Mars	26 (1,04)	47	96	31 (1,22)	46	96
Avril	78 (3,09)	120	22	108 (4,26)	146	6
Mai	85 (3,33)	110	32	100 (3,94)	127	25
Juin	109 (4,30)	133	12	102 (4,00)	128	23
Juillet	89 (3,51)	111	32	113 (4,44)	140	10
Août	93 (3,68)	116	24	84 (3,32)	106	40

[1] Données provisoires
[2] Basé sur la période d'enregistrement 1900-2013
[3] Basé sur la période d'enregistrement 1900-2010

Tableau 3 Apports nets totaux moyens enregistrés sur six mois (de mars à août)

	Apport moyen à long terme [1]		**Apport enregistré**			**Apport enregistré sous (-) ou au-dessus de la moyenne (+)**		
	(m^3/s)	(Kpi^3/s)	(m^3/s)	(Kpi^3/s)	**Prob. de dép.** [1]	(m^3/s)	(Kpi^3/s)	%
De mars à août 2005	7 480	264	7 360	260	55	-120	-4	-2
De mars à août 2006	7 480	264	7 020	248	70	-460	-16	-6
De mars à août 2007	7 480	264	7 140	252	65	-340	-12	-5
De mars à août 2008	7 480	264	7 960	281	29	480	17	6
De mars à août 2009	7 480	264	8 050	284	26	570	20	8
De mars à août 2010	7 480	264	7 090	250	67	-390	-14	-5
De mars à août 2011	7 480	264	8 410	297	14	930	33	12
De mars à août 2012	7 480	264	6 620	234	84	-860	-30	-11
De mars à août 2013	7 480	264	7 230	255	61	-250	-9	-3
De mars à août 2014	7 480	264	8 100	286	24	620	22	8

[1] Basé sur la période d'enregistrement 1900-2013.

Tableau 4 Résumé des écarts par rapport aux débits prévus par le Plan de régularisation 1958-D

Date 2014	Écart (cm)	Écart (cm-sem.)	Écart cumulatif arrondi (cm-sem.)	Écart cumulatif sur le lac Ontario (arrondi) (cm)	Motif de l'écart
27 mars			**110**	**-0.3**	
27 mars	10 pour 24 h	**1**			Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
28 mars	20 pour 24 h	**3**	**120**	**-0.4**	Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
du 29 au 31 mars					
du 1er au 4	110 pour 72 h	**47**			Demande du Port de Montréal
avril	-120 pour 96 h	**-69**	**100**	**-0.3**	Pour rétablir le niveau d'eau
du 5 au 8 avril					
du 9 au 10	-100 pour 96 h	**-57**			Pour rétablir le niveau d'eau
avril	-460 pour 48 h	**-131**			Gestion des glaces
11 avril	-60 pour 24 h	**-9**	**-100**	**0.3**	Gestion des glaces
12 avril					
12 avril					Avertissement de crue à Pointe-Claire
du 13 au 14					Niveau dépassant l'avertissement de crue à
avril	-250 pour 14 h	**-21**			Pointe-Claire
14 avril	-650 pour 10 h	**-39**			Niveau dépassant l'avertissement de crue à
du 14 au 15	-1350 pour 36 h	**-289**			Pointe-Claire
avril	-1050 pour 6 h	**-38**			Niveau d'eau élevé au lac St. Lawrence
15 avril	-750 pour 20 h	**-89**			Niveau d'eau élevé au lac St. Lawrence
16 avril	-550 pour 10 h	**-33**			Niveau d'eau élevé au lac St. Lawrence
du 16 au 17	-1050 pour 14 h	**-88**			Niveau d'eau montant à Pointe-Claire
avril	-1250 pour 24 h	**-179**			Niveau d'eau montant à Pointe-Claire
17 avril	-750 pour 10 h	**-45**			Niveau d'eau élevé à Pointe-Claire
18 avril	-450 pour 24 h	**-64**	**-980**	**3.0**	Niveau d'eau élevé au lac St. Lawrence I
Apr 19	-390 pour 24 h	**-56**			Niveau d'eau élevé au lac St. Lawrence
Apr 19	30 pour 24 h	**4**	**-1030**	**3.2**	Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
du 26 au 28 avril					
du 29 avril au					Diminuer l'eau accumulée en réserve
1er mai	190 pour 72 h	**81**			Panne d'électricité rive OPG
1er mai	-160 pour 60 h	**-57**			Alerte à la crue imminente à Pointe-Claire
du 1er au 2	-460 pour 6 h	**-16**			Cote d'alerte à la crue dépassée à Pointe-
mai	-910 pour 20 h	**-108**			Claire
2 mai	-510 pour 10 h	**-30**	**-1160**	**3.6**	Niveau d'eau élevé à Pointe-Claire
					Niveau d'eau élevé à Pointe-Claire
3 mai	-360 pour 24 h	**-51**			Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
3 mai	10 pour 24 h	**1**			Niveau d'eau élevé à Pointe-Claire
4 mai	-150 pour 24 h	**-21**			Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
4 mai	10 pour 24 h	**1**			Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
du 5 au 6 mai	-10 pour 48 h	**-3**			Cote d'alerte à la crue dépassée à Pointe-
7 mai	-160 pour 24 h	**-23**			Claire
7 mai	20 pour 24 h	**3**			Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
9 mai	140 pour 24 h	**20**	**-1230**	**3.8**	Diminuer l'eau accumulée en réserve
10 mai					
du 10 au 12					Diminuer l'eau accumulée en réserve
mai	80 pour 14 h	**7**			Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 13 au 15	180 pour 58 h	**62**			Diminuer l'eau accumulée en réserve
mai	-60 pour 72 h	**-26**			Panne d'électricité rive OPG
16 mai	180 pour 24 h	**26**	**-1160**	**3.6**	Diminuer l'eau accumulée en réserve

Tableau 4 - Résumé des écarts par rapport aux débits prévus par le Plan de régularisation 1958-D (suite)

Date 2014	Écart (cm)	Écart (cm-sem.)	Écart cumulatif arrondi (cm-sem.)	Écart cumulatif sur le lac Ontario (arrondi) (cm)	Motif de l'écart
17 mai					
du 17 au 20 mai	120 pour 13 h -280 pour 72 h	**9** **-120**			Diminuer l'eau accumulée en réserve Alerte à la crue imminente à Pointe-Claire
23 mai	120 pour 24 h	**17**	**-1250**	**3.9**	Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 24 au 25 mai					
du 24 au 25 mai	10 pour 38 h	**2**			Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 25 au 30 mai	40 pour 38 h 210 pour 130 h	**9** **163**	**-1080**	**3.3**	Non intentionnel – écart d'exploitation mineur Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 31 mai au 6 juin					
du 31 mai au 6 juin	180 pour 163 h -10 pour 163 h	**175** **-10**			Diminuer l'eau accumulée en réserve Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
6 juin	-270 pour 6 h	**-10**	**-920**	**2.8**	Panne d'électricité – rive NYPA
7 juin					
du 7 au 13 juin	-240 pour 10 h 110 pour 153 h	**-14** **100**			Panne d'électricité – rive NYPA Diminuer l'eau accumulée en réserve
13 juin	-690 pour 5 h	**-21**	**-860**	**2.7**	Panne d'électricité – rive NYPA
14 juin					
14 juin	-880 pour 10 h	**-52**			Panne d'électricité – rive NYPA
Du 14 au 17 juin	80 pour 10 h -80 pour 78 h	**5** **-37**	**-940**	**2.9**	Non intentionnel – écart d'exploitation mineur Non intentionnel – erreur de régularisation
du 21 au 26 juin	220 pour 144 h 370 pour 24 h	**189**			Diminuer l'eau accumulée en réserve Diminuer l'eau accumulée en réserve
27 juin		**53**	**-700**	**2.2**	
du 28 juin au 4 juillet	140 pour 168 h	**140**	**-560**	**1.7**	Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 5 au 8 juillet	280 pour 87 h 580 pour 24 h	**145**			Diminuer l'eau accumulée en réserve Demande du Port de Montréal
Jul 8-9	280 pour 57 h	**83**			Diminuer l'eau accumulée en réserve
Jul 9-11		**95**	**-240**	**0.7**	
du 12 au 18 juillet	60 pour 168 h	**60**	**-180**	**0.6**	Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 19 au 25 juillet	100 pour 168 h	**100**	**-80**	**0.2**	Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 26 juillet au 1er août	80 pour 168 h	**80**	**80**	**0.0**	Diminuer l'eau accumulée en réserve
du 30 août au 1er sept.	160 pour 72 h -210 pour 72 h				Atteindre le débit hebdomadaire moyen Panne d'électricité rive OPG et unité de la NYPA
du 2 au 4 sept.	160 pour 24 h	**69** **-90**			Atteindre le débit hebdomadaire moyen
5 sept.		**23**	**0**	**0.0**	
du 6 au 7 sept.	230 pour 48 h -90 pour 120 h				Atteindre le débit hebdomadaire moyen Panne d'électricité rive OPG et unité de la NYPA
du 8 au 12 sept.		**66** **-64**	**0**	**0.0**	

Données provisoires

Tableau 5 - Niveaux et débits du lac Ontario enregistrés et pré-projet

2014	Niveau d'eau mensuel moyen dans le lac Ontario (SRIGL, 1985) – mètres (pieds)			Débit mensuel moyen du lac Ontario – m^3/s (Kpi^3/s)		
	Enregistré	Pré-projet	Diff.	Enregistré	Pré-projet	Diff.
Mars	74,55 (244,58)	74,84 (245,54)	-0,29 (-0,96)	6 940 (245)	6 480 (229)	460 (16)
Avril	74,83 (245,50)	75,10 (246,39)	-0,27 (-0,89)	6 890 (243)	7 310 (258)	-420 (-15)
Mai	75,14 (246,52)	75,38 (247,31)	-0,24 (-0,79)	7 830 (277)	7 870 (278)	-40 (-1)
Juin	75,17 (246,62)	75,42 (247,44)	-0,25 (-0,82)	8 180 (289)	7 950 (281)	230 (8)
Juillet	75,09 (246,36)	75,40 (247,37)	-0,31 (-1,01)	8 320 (294)	7 900 (279)	420 (15)
Août	74,96 (245,93)	75,32 (247,11)	-0,36 (-1,18)	8 070 (285)	7 730 (273)	340 (12)

Tableau 6

Participation aux réunions (du 27 mars au 23 septembre 2014)

Membre du Conseil	Pays	29 avril	23 sept.
B gén M. Burcham[1]	É.-U.	-	-
M. P. Morel[2]	Canada	X	X
M. J. Bernier[3]	É.-U.		-
M. T. Brown	É.-U.	X	X
Mr. R. Campany[4]	É.-U.	-	X
M. A. Carpentier[5]	Canada	X	-
Mme P. Clavet[6]	Canada	-	X
Mme J. Frain	Canada	X	X
M. M. Hudon[7]	Canada	-	X
Dr T. Hullar[8]	É.-U.	X	-
Mme D. Lee[9]	É.-U.	-	X
Col. R. Peterson[10]	É.-U.	X	-
F. Sciremammano, Jr., PhD	É.-U.	X	X
M. P. Yeomans[11]	Canada	X	-

Notes :
1. Co-présidente, États-Unis, jusqu'en mai 2014
2. Co-président, Canada
3. Membre, États-Unis, jusqu'au 31 mai 2014
4. Membre, États-Unis, à compter du 2 juin 2014
5. Membre, Canada, remplaçant Mme P. Clavet
6. En congé de maladie jusqu'au 3 juillet 2014
7. Membre, Canada, à compter du 2 juin 2014
8. Membre, États-Unis, jusqu'au 31 mai 2014
9. Co-présidente suppléante, États-Unis, à compter du 3 juillet 2014
10. Co-président suppléant, États-Unis, jusqu'au 3 juillet 2014
11. Membre, Canada, jusqu'au 31 mai 2014

Lieux des réunions :
Le 29 avril 2014 : Washington (DC), États-Unis
Le 23 septembre 2014 : Cornwall (Ontario), Canada

Figure 1. Apports mensuels nets du bassin au lac Ontario

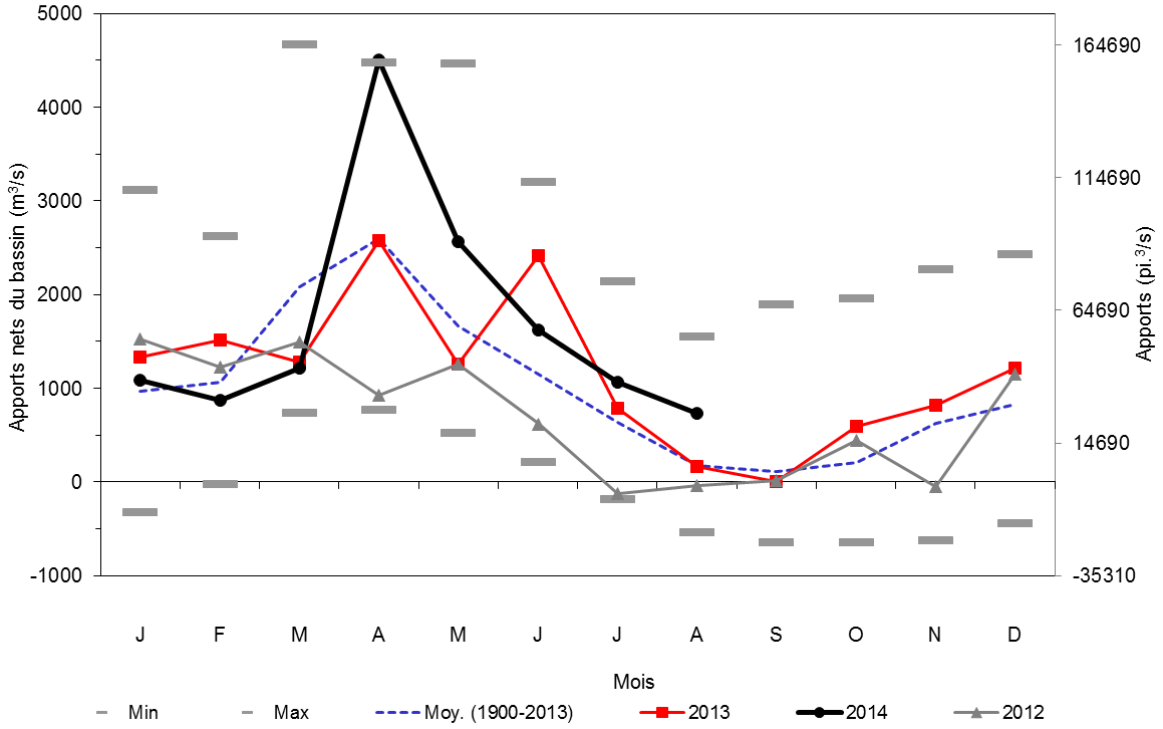

Figure 2. Apports mensuels totaux nets au lac Ontario

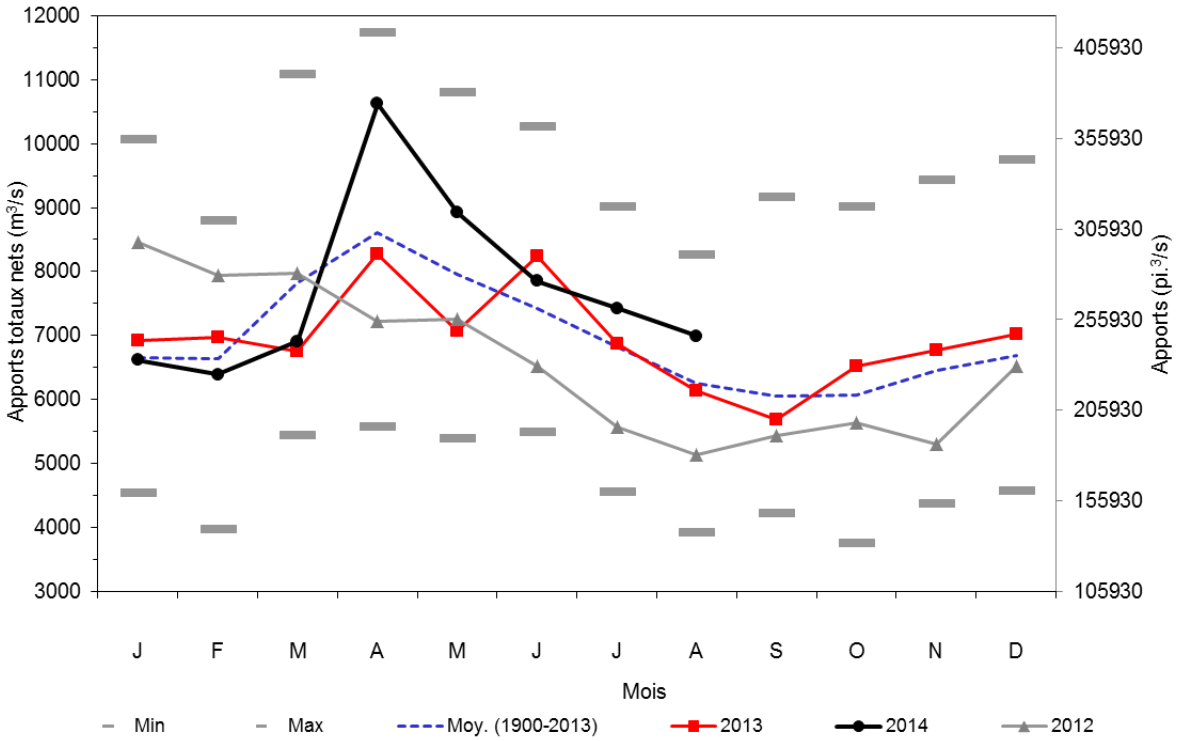

Figure 3: Débits quotidiens de la rivière des Outaouais à Carillon

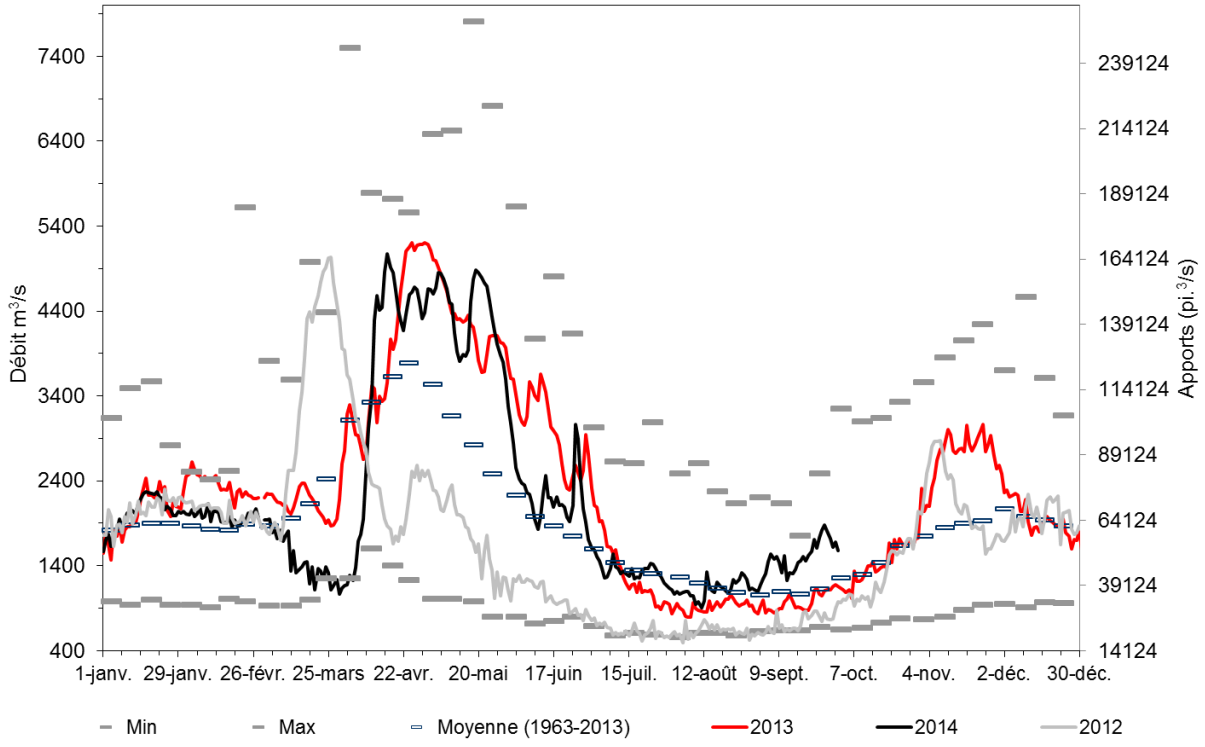

Figure 4. Débits quotidiens du lac Ontario en 2014 (m^3/s)

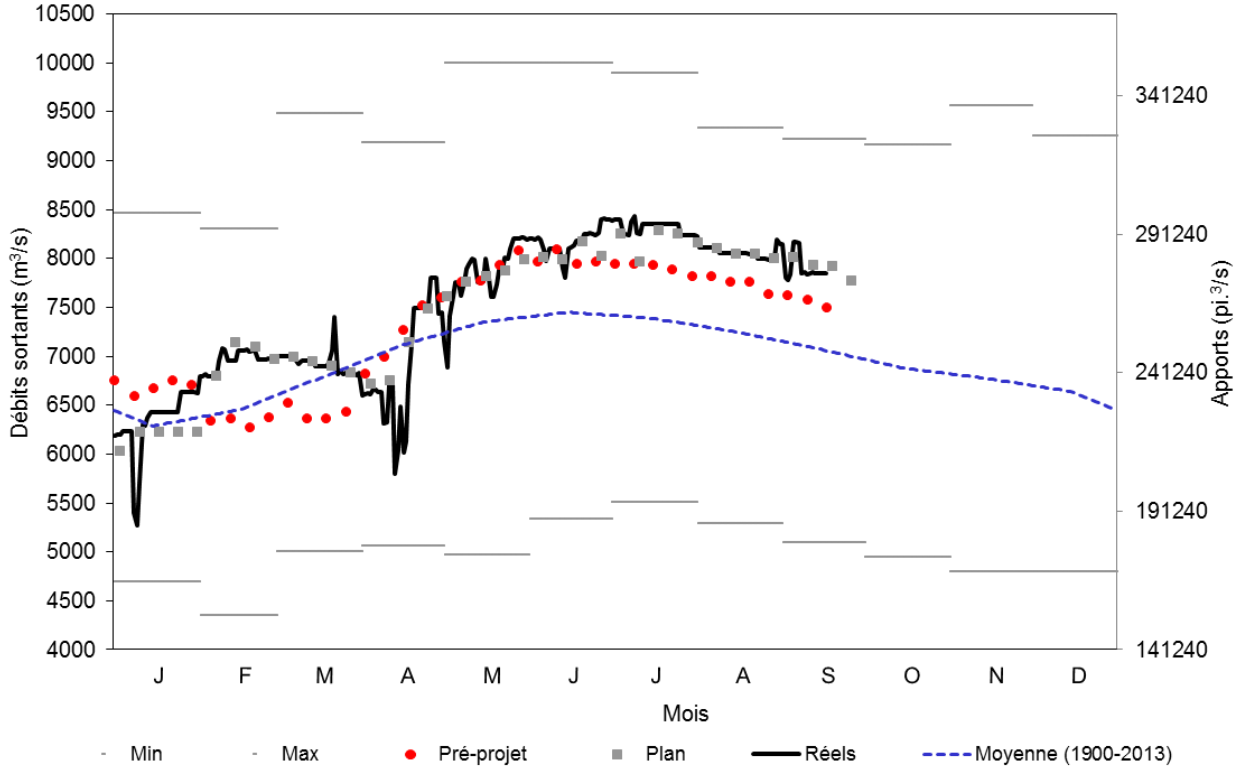

Figure 5 : Niveaux d'eau du lac Ontario par rapport aux années précédentes

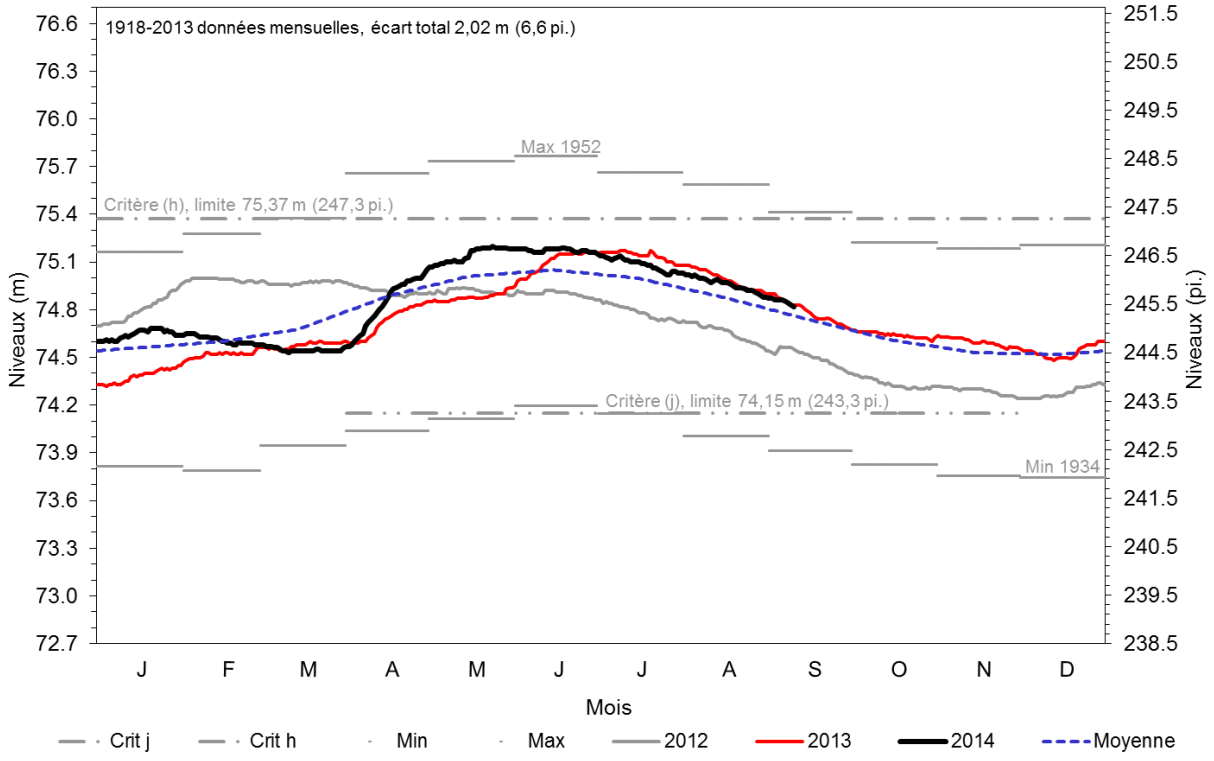

Figure 6: Niveaux du lac Ontario en 2014 (réels, et spécifiés par le Plan)

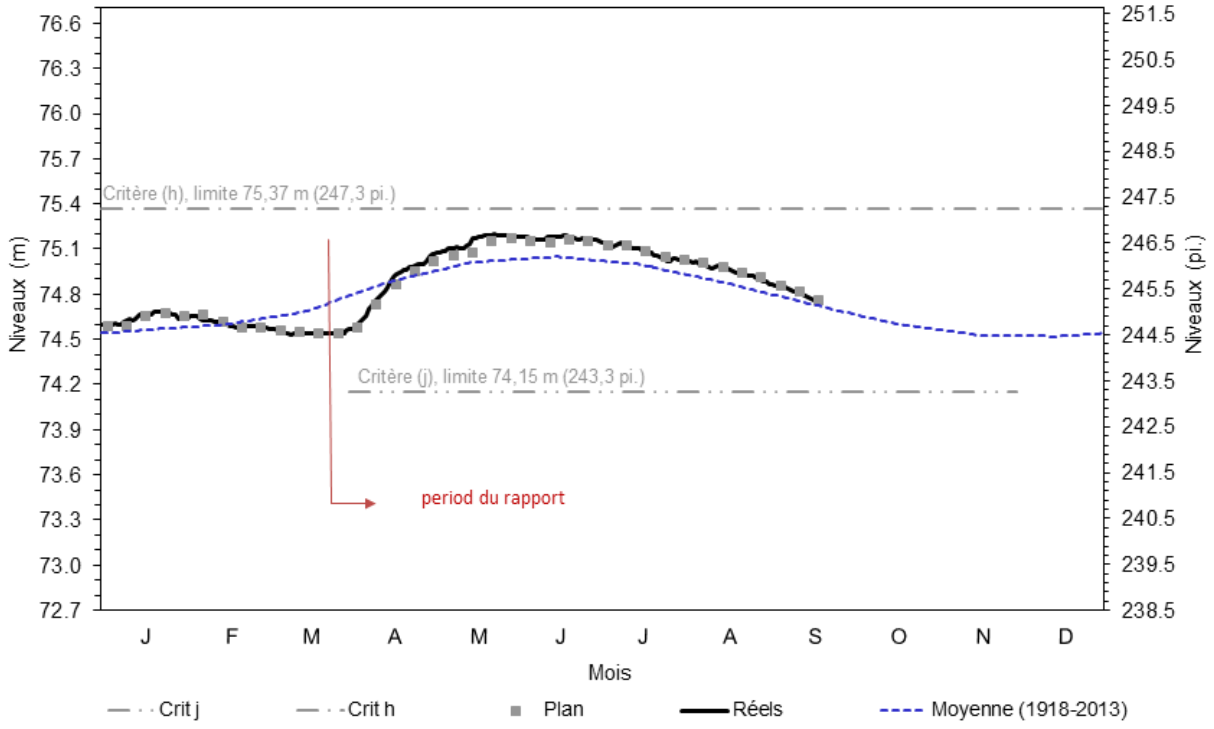

Figure 7 : Niveaux quotidiens du lac Saint-Louis à Pointe-Claire

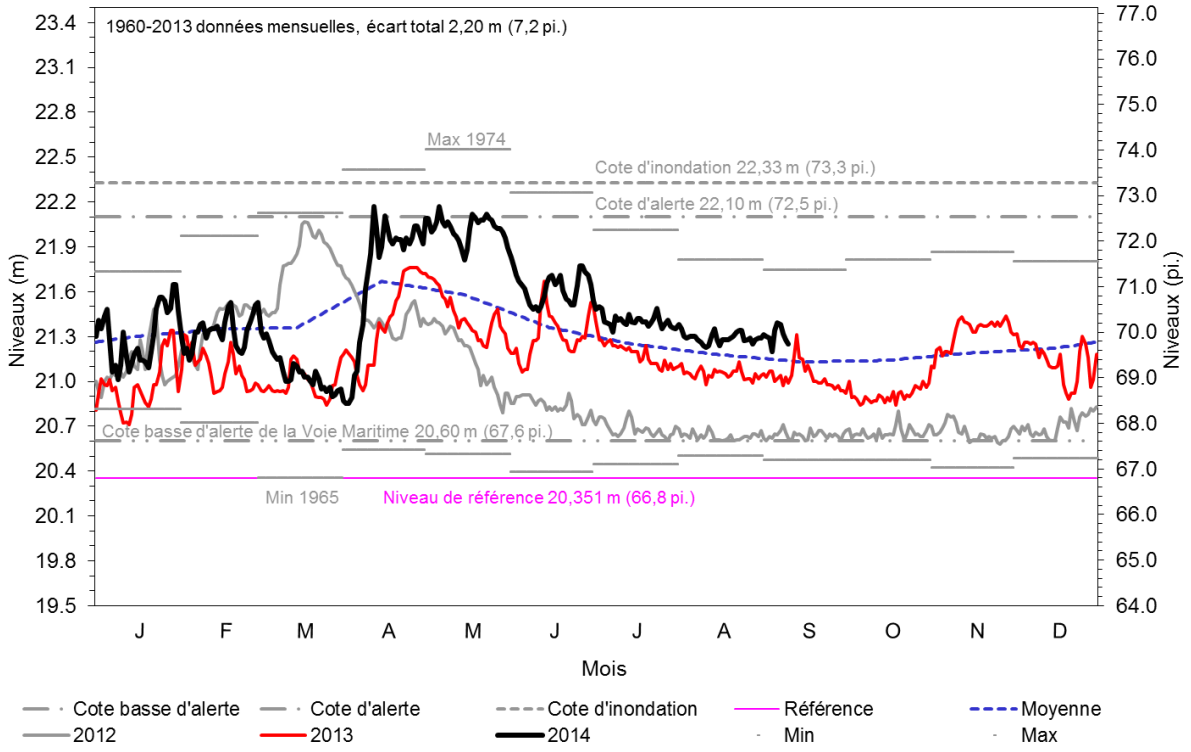
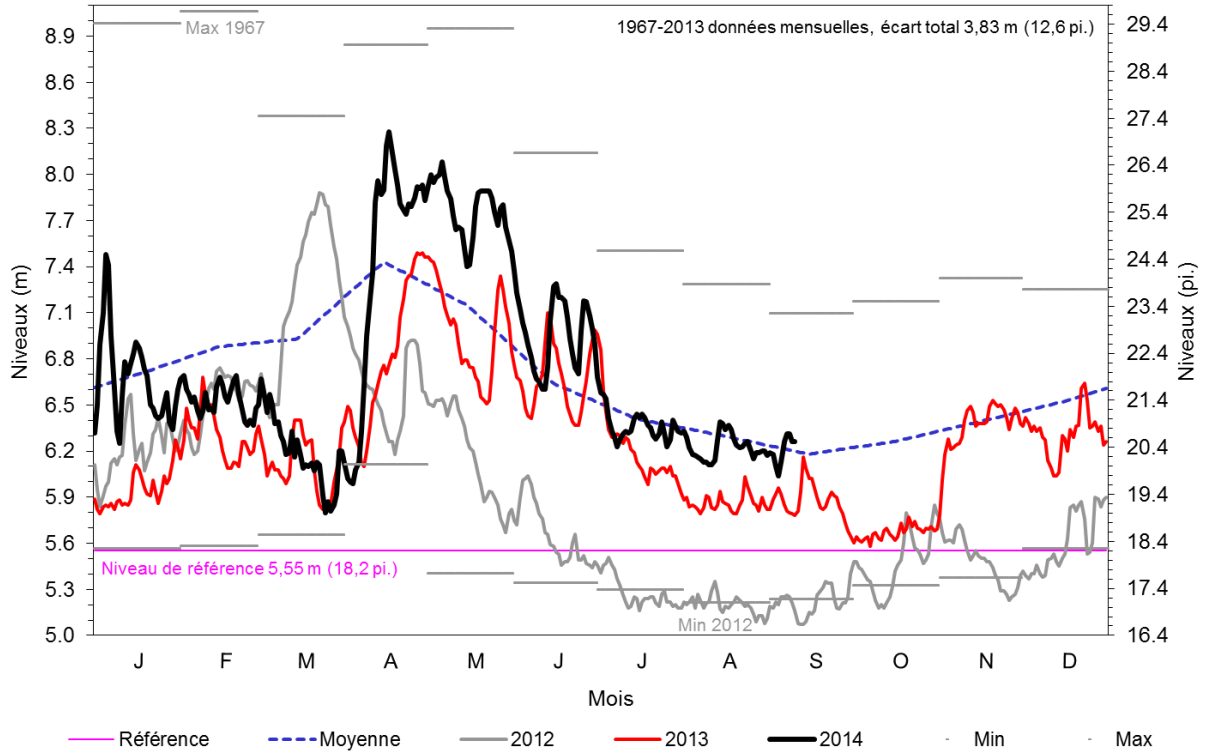
Figure 8 : Niveaux quotidiens à la jetée #1 du port de Montréal